

Déclaration de la direction :

Security • Bien-être • Safety • Qualité • Ponctualité • Durabilité • Continuité des activités



Mission

Au cœur de la mobilité durable, nous œuvrons 24h/24 et 7 jours/7 pour garantir un réseau ferroviaire sûr et performant.



Vision

D'ici 2040, nous voulons façonner ensemble un réseau de mobilité fiable, durable et socialement responsable. Nous avons traduit cette ambition dans les textes suivants :

- Une entreprise qui excelle dans la gestion de ses actifs, garantissant ainsi la performance du système, pour la satisfaction totale de nos clients.
- Un réseau redéfini, qui exploite les possibilités offertes par l'innovation, la digitalisation et les plateformes de données de mobilité.
- Une entreprise orientée sur les besoins et sur les attentes de ses clients B2B, B(2B)2C et B(2B)2B.
- Une solide combinaison de flexibilité et de créativité dans la gestion de l'entreprise.
- Un employeur de choix, capable de valoriser et de développer les compétences de ses collaborateur.rice.s.
- Un management inspirant avec une culture constructive, une organisation apprenante et une orientation clients.



Type, portée et nature de l'activité

Les missions d'Infrabel, que nous avons l'ambition de mener de façon sûre et durable, sont les suivantes :

- L'acquisition, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire.
- La gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure.
- La fourniture de services aux clients et candidats, tels que définis par le Code ferroviaire.
- La répartition des capacités disponibles de l'infrastructure ferroviaire.
- La tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et services apparentés.
- L'acquisition, le développement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de systèmes informatiques et de réseaux de télécommunication.



Politique d'entreprise

La politique est définie, soutenue et mise en œuvre pour atteindre les objectifs et pour gérer, identifier et atténuer les risques associés.

Infrabel prend donc toutes les mesures appropriées pour détecter et réduire en permanence les risques dans les domaines suivants :

- La sécurité des clients, des tiers, des collaborateur.rice.s, des installations, des biens et du matériel.
- Le bien-être au travail du personnel et des tiers qui effectuent des travaux pour nous.
- La protection des personnes, des données, des biens et des installations.
- La qualité, la ponctualité et la continuité du service.
- L'intégrité des collaborateur.rice.s et de l'organisation.
- La protection de l'environnement et du climat vis-à-vis des activités, des produits, des services et des assets.
- La poursuite de notre développement en tant qu'organisation durable.

Infrabel et tou.te.s ses collaborateur.rice.s s'engagent à respecter les engagements ci-dessous dans le cadre de leurs activités :

- Améliorer la sécurité et le bien-être au travail.
- Viser la protection des personnes, des données, des biens et des installations.
- Assurer la fiabilité des assets et la continuité du service.
- Travailler avec intégrité.
- Faire preuve de respect à l'égard de l'inclusion et de la diversité.
- Prendre soin de l'environnement et du climat.
- Gérer soigneusement les ressources disponibles.
- Intégrer l'évolution des législations européenne, fédérale, régionale et communale dans la gestion d'entreprise.
- Mettre tout en œuvre au niveau technologique, organisationnel et humain, pour garantir un meilleur niveau de sécurité.
- Suivre en permanence les process d'entreprise et les activités sous-jacentes, analyser les incidents et gérer les facteurs humains et organisationnels par une approche systématique, conformément à la directive « Intégration des facteurs humains et organisationnels dans la gestion de la sécurité ».
- Garantir la confidentialité de toutes les informations de l'entreprise.

Nos engagements impliquent un processus permanent d'amélioration continue du fonctionnement d'Infrabel. En outre, nous nous efforçons - en concertation avec nos parties prenantes - d'assurer une mobilité sûre, de qualité et durable en Europe.



Principes fondamentaux

- Tous les efforts possibles doivent être fournis pour exécuter les plans stratégiques définis par Infrabel et découlant de son plan stratégique « GO! », pour atteindre les objectifs qui y sont liés, et pour réduire tous les risques relatifs à la Security, la Safety, la qualité, la ponctualité, la durabilité, l'intégrité et la continuité, tout en tenant compte à la fois des politiques européennes et nationales, et du contexte budgétaire. Chaque manager assure une surveillance permanente de ce principe, conscientise ses collaborateur.rice.s sur son importance dans l'exécution de leurs tâches, fournit un feedback adapté et prend au plus vite les mesures préventives et correctrices nécessaires.
- En ce qui concerne l'approche Security et Safety, une attention particulière est accordée à une approche intégrée et tenant compte des menaces extérieures et ce, par le renforcement de la politique de prévention, le contact avec les organisations locales, et la mise en place d'un échange performant des informations.
- Développer une culture de sécurité positive au sein de l'entreprise et auprès de partenaires, fournisseurs et contractants, par tout le monde, jour après jour, conformément aux principes de l'European Railway Safety Culture Declaration (https://www.era.europa.eu/activities/safety-culture_en).
- Intégrer une approche basée sur les facteurs humains et organisationnels dans tous les processus de sécurité afin d'atteindre un niveau élevé de sécurité au sein de l'organisation.
- Infrabel s'engage à concrétiser son engagement sociétal dans le cadre de la mobilité, notamment en matière de mobilité durable, en trouvant le bon équilibre entre les enjeux sociétaux, technologiques, sociaux, écologiques et économiques, et les attentes des partenaires internes et externes.



Ressources du système de gestion

Infrabel veille à ce que le système de gestion intégré soit développé, appliqué et actualisé. Ce système de gestion intégré est orienté vers les processus, dirigé par les projets, basé sur les risques, centré sur les clients et lié aux priorités et leviers de l'entreprise, en tenant compte des limites et des possibilités du personnel opérationnel.

Il repose sur les piliers suivants :

- Contexte : mission, vision et objectifs.
- Management : responsabilités, compétences et tâches.
- Planification : engagement à gérer les risques en concertation avec toutes les parties prenantes, internes et externes.
- Support : renforcement continu des connaissances et des compétences, mise à disposition des moyens adaptés et des canaux de communication et d'information adéquats.
- Exécution : documentation et enregistrements des tâches et process.
- Attitude : la ligne hiérarchique s'engage à faire preuve de leadership et les collaborateur.rice.s font preuve d'une attitude de sécurité maximale.
- Performance : maturité, mesures, (auto-)évaluation.
- Amélioration continue.

Cette déclaration de la direction, approuvée par les membres du Comité de direction, sera communiquée à chaque collaborateur.rice d'Infrabel. Elle sera revue périodiquement lors du Management Review Meeting annuel.

Bruxelles, le 22/02/2022

Benoît Gilson
CEO

Ann Billiau
COO

Jochen Bultinck
COO

Christine Vanderveeren
CFO